

UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

DOSSIER DE PRESSE

Rentrée universitaire 2020/2021

<https://www.univ-pau.fr>





**CONFERENCE DE PRESSE DE RENTREE
MARDI 22 SEPTEMBRE 2020 – PAU**

EN PRESENCE DE :

- ▶ Mohamed Amara, président de l'UPPA,
- ▶ Isabelle Baraille, vice-présidente de la commission recherche,
- ▶ Frédéric Tesson, vice-président Formation et vie étudiante,
- ▶ Pierre Chabasse, directeur général des services,
- ▶ Marie-Hélène Philippe, directrice de cabinet du président,
- ▶ Véronique Duchange, directrice de la communication.

Sommaire

1	La rentrée en mode covid19.....	3
2	Calendrier des élections universitaires 2020	4
3	Label Université Européenne : Projet UNITA Universitas Montium, une alliance d'universités de cinq pays européens	5
4	Constructions et réhabilitations des locaux	6



1 LA RENTREE EN MODE COVID19

► 16 septembre 2020 : passage au stade 2 « protection renforcée »

Après concertation avec les acteurs concernés dans l'établissement (collèges, CHSCT et cellule de crise) et en application du dispositif « stade 2 » du Plan de rentrée universitaire 2020-2021 de l'UPPA approuvé le 22 juillet par le CHSCT, il est décidé de mettre en œuvre les dispositions suivantes pour l'ensemble des locaux et des sites de l'université (campus de Pau, de la côte basque, de Mont-de-Marsan et de Tarbes). Cette élévation du niveau de réponse à la situation sanitaire permet à l'établissement de passer du dispositif de « vigilance » à celui de « protection renforcée ».

L'arrêté du 16 septembre 2020 relatif au passage au stade 2 du Plan de rentrée universitaire implique à titre principal l'obligation stricte pour chacun de respecter la distanciation physique en tous lieux de l'établissement et en tout temps. Associée au port systématique du masque de protection et au respect des gestes barrières, la distanciation contribue à renforcer la réduction du risque de transmission du virus.

► Obligation stricte pour chacun de respecter la distanciation physique

En pratique, aucune personne debout ne doit se trouver à moins d'un mètre d'une autre, quelle que soit l'activité menée au sein de l'UPPA. Dans les amphithéâtres et les salles d'enseignement ou de réunion, un siège doit systématiquement demeurer non occupé entre deux personnes et un décalage doit être mis en œuvre dans chaque rangée de manière à permettre une disposition en quinconce. Dans les autres locaux (salles de travaux pratiques, bureaux partagés, laboratoires de recherche, ateliers, etc.), la règle est l'éloignement d'au moins un mètre entre deux personnes. La jauge précisant l'effectif maximal de personnes présentes simultanément doit faire l'objet d'un affichage à l'entrée de l'espace considéré. Les flux de circulation doivent être organisés de manière à rendre effective la distanciation d'un mètre, notamment au moment des entrées et sorties d'amphithéâtres.

Enfin, il convient de limiter autant que faire se peut les réunions en présentiel dans l'établissement, notamment en favorisant l'utilisation des moyens de communication à distance.

► Les enseignements en présentiel se poursuivent dans le strict respect de la distanciation physique.

Les enseignements en présentiel se poursuivent dans le strict respect de la distanciation physique, du port du masque de protection et des gestes barrières.

Lorsque la distanciation physique ne peut être respectée, les enseignements basculent vers la formation hybride ou entièrement à distance.

Aucun dédoublement d'enseignement n'est autorisé du fait de la mise en place des mesures favorisant la distanciation physique, excepté dans des situations particulières autorisées expressément par le président de l'UPPA sur proposition motivée des directeurs de collèges.

L'amplitude de fonctionnement de l'établissement est provisoirement augmentée afin de permettre les éventuels aménagements nécessaires à la continuité pédagogique (ouverture autorisée en semaine jusqu'à 22h00 et le samedi jusqu'à 18h00).

► Les rassemblements qui ne sont pas en lien direct avec les activités d'enseignement et de recherche sont interdits.

Les manifestations culturelles, sportives et associatives sont suspendues jusqu'à nouvel ordre, à l'exception de celles en lien strict avec les activités d'enseignement et de recherche ou autorisées expressément par le président de l'université, sous réserve du respect strict des dispositions figurant dans cet arrêté.

L'organisation de colloques et de séminaires est soumise à l'autorisation du président de l'UPPA.



Les regroupements à fin de prise de nourriture et/ou de boissons (buffet de réunion, pot de thèse, etc.) sont suspendus dans l'enceinte de l'établissement.

L'utilisation des cafétérias et autres espaces de détente est autorisée à seules fins de lavage des mains, d'approvisionnement en eau, de conservation au froid des denrées alimentaires devant être consommées sur le lieu de travail et de réchauffement des plats.

Aucun rassemblement de type festif n'est autorisé sur les campus. Des contrôles pourront être réalisés par les forces de l'ordre.

► Cellule traçage

Afin de mesurer l'évolution de l'épidémie de Covid-19 et de prendre au plus vite les mesures nécessaires et proportionnées visant à interrompre précocement les chaînes de transmission du virus, il est demandé à tout étudiant ou personnel de l'établissement présentant les symptômes du Covid-19, testé positif au Covid-19 ou ayant été en contact direct avec un cas confirmé de Covid-19 de se déclarer auprès de l'équipe médicale concernée à l'UPPA (espace santé étudiants ou médecine du travail) via l'un des deux circuits mis en place spécialement à cet effet :

- etudiant-covid@univ-pau.fr (circuit de déclaration pour les étudiants),
- personnel-covid@univ-pau.fr (circuit de déclaration pour les personnels).

Une cellule de traçage Covid est créée afin notamment d'assurer la bonne circulation de l'information au sein de l'établissement et vers les autorités sanitaires et administratives.

Par ailleurs, des étudiants sentinelles Covid sont recrutés et formés afin de contribuer aux différentes campagnes d'information et de sensibilisation aux gestes barrières des usagers sur les cinq sites de l'UPPA, d'aider à l'organisation logistique des collègues et services pour faciliter la mise en œuvre des mesures sanitaires et d'être en appui des services médicaux de l'établissement.

Mardi 22 septembre, l'UPPA organise de 9h à 14h une opération de dépistage sur le campus de Pau pour les étudiants avec le laboratoire Bio-Pyrénées, afin de faire une photographie à l'instant T de la situation sanitaire sur le campus paolois.

2 CALENDRIER ELECTIONS UNIVERSITAIRES 2020

- 17/09/20 : publication de l'arrêté du Président Amara
- 13/10/20 : affichage des listes électorales
- 28/10/20 : date limite de la demande d'inscription sur les listes électorales des personnels et usagers dont l'inscription est subordonnée à cette obligation
- **23/10/2020 : dépôt des listes de candidatures**
- **03/11/2020 : élections des conseils centraux (Conseil d'administration, Commission formation et vie universitaire, Commission recherche)**
- 12/11/2020 : réunion du CA pour désigner les personnalités extérieures
- **26/11/2020 : élection du Président**

3 LABEL UNIVERSITE EUROPEENNE : PROJET UNITA UNIVERSITAS MONTIUM, UNE ALLIANCE D'UNIVERSITES DE CINQ PAYS EUROPEENS

L'UPPA est lauréate de l'appel à projets sur les universités européennes et bénéficie à ce titre d'un soutien de la commission européenne ainsi que de notre ministère durant les 3 années à venir pour déployer son projet UNITA pour Universitas Montium.

Le projet UNITA consiste à rapprocher six universités situées dans des régions pour partie rurales, montagneuses, transfrontalières et qui parlent toutes une langue romane.

Ce projet allie l'UPPA avec l'Università degli studi di Torino (Italie, coordinatrice), l'Université Savoie-Mont-Blanc, l'Universidad de Zaragoza (Espagne), l'Universidade da Beira Interior (Portugal), et l'Universitatea de Vest din Timișoara (Roumanie). Covilhã-Beira (Portugal), Timisoara Ouest (Roumanie) et Saragosse (Espagne), constituant un ensemble de plus de 165 000 étudiants et 13 000 personnels.

Le projet consiste à travailler à un nouveau modèle d'université européenne intégrée en s'appuyant sur 3 caractéristiques communes :

- ▶ nos universités sont situées dans des régions montagneuses rurales et transfrontalières du sud, du centre et de l'Est de l'Europe, c'est-à-dire dans des écosystèmes partageant des défis similaires ;
- ▶ nous souhaitons promouvoir les langues romanes comme langues académiques communes, les transformant ainsi en un puissant outil d'inclusion ;
- ▶ nous entendons développer des liens forts, à partir de 3 axes stratégiques : patrimoine culturel, énergies renouvelables et économie circulaire.



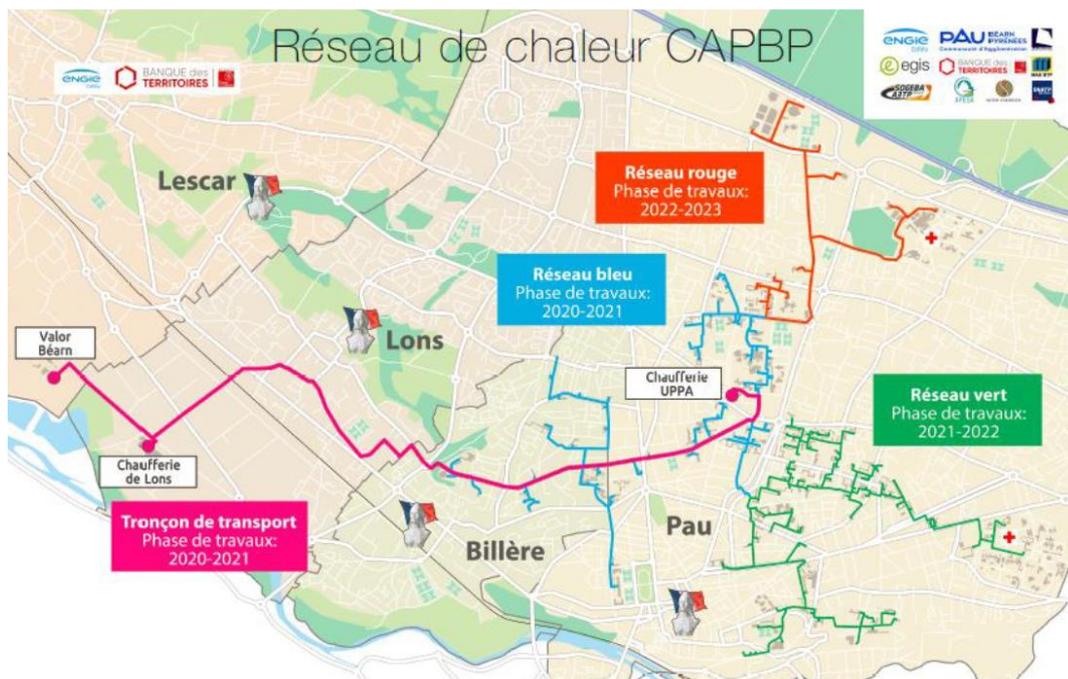
4 CONSTRUCTIONS ET REHABILITATIONS DES LOCAUX

Contact : Hélène Carré, vice-présidente patrimoine (helene.carre@univ-pau.fr)

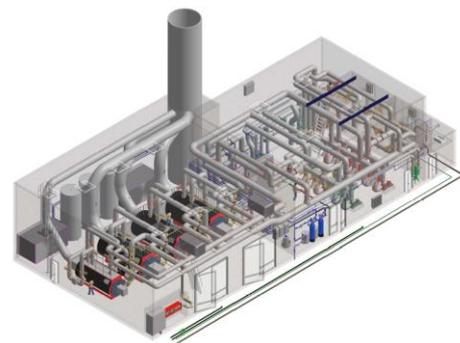
► Réseau de chaleur (Pau)

Le campus de Pau de l'UPPA va se raccorder au réseau de chaleur développé par l'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées lui-même alimenté par le puits géothermique de Lons et la centrale d'incinération de Lescar. La délégation de service public a été attribuée au mois de mai 2019 au groupement ENGIE/Banque des Territoires. Une chaudière centrale permettant de prendre en charge les pics de consommation sera construite dans l'angle sud-ouest du campus de l'université.

Les travaux du réseau sur le campus sont désormais terminés et les travaux de la chaufferie sont en cours. La connexion de l'ensemble des bâtiments du campus au réseau sera faite au premier trimestre 2021.



Plan général du réseau



Vue de la chaufferie et de ses installations

► **Vie étudiante (Pau, autres sites)**

Les espaces occupés par la BU sciences libérés courant 2018 seront réaménagés afin d'accueillir les services à l'étudiant : médecine préventive, sport, orientation, cellule handicap et foyer étudiant.

Ces services aujourd'hui dispersés sur et hors du campus viendront se regrouper à côté de la scolarité centrale, du service de la vie étudiante et des relations internationales.

Ces travaux donneront aussi l'occasion d'améliorer les performances thermiques de ce bâtiment.



Les études sont désormais terminées. Le choix des entreprises sera fait avant fin 2020 afin que les travaux débutent en 2021.



Distribution des services – à droite, dans la partie en blanc figurent actuellement les services de la vie étudiante et des relations internationales dans une partie réhabilitée préalablement



► Travaux de mise en sécurité (Pau, Bayonne, Anglet, Mont de Marsan)

Des études ont été menées afin de préparer la mise en conformité des ascenseurs les plus anciens du campus de Pau. Les travaux débuteront fin 2020 et s'achèveront au cours de l'année 2021.

Au collège Sciences Sociales et Humanités, des travaux de mise en sécurité et en conformité du bâtiment des Lettres du campus de Pau sont également prévus au cours de l'année 2021. Ainsi, des espaces feront l'objet de travaux de réhabilitation pour accueillir les espaces du laboratoire ALTER. Des amphithéâtres seront également mis en conformité en enlevant leur habillage intérieur en bois.

Sur la campus d'Anglet, des fenêtres seront changées afin de les mettre en sécurité au cours de l'année 2021.

► **Projets de réhabilitation : UFR Sciences (Pau)**



Les bâtiments A et B du collège STEE (Sciences et Technologies pour l'Energie et l'Environnement) datent des années 60 et même s'ils ont bénéficié au cours des années de quelques travaux, ils présentent de gros défauts du point de vue du comportement thermique mais aussi du point de vue de leurs aménagements. Un gros projet de réhabilitation d'un montant de 8,8 millions d'euros, financé par l'État et la région Nouvelle Aquitaine est en cours : les travaux en plusieurs tranches ont démarré à la rentrée universitaire 2019/2020 et devraient se terminer fin 2021.

La tranche concernant le bâtiment A terminée et la tranche du bâtiment B est en cours.

Une attention toute particulière est portée au comportement hygro-thermique du bâtiment ainsi qu'à la qualité des espaces comme en témoigne le traitement du hall d'entrée (voir photo ci-dessous) offrant un espace pour l'organisation des manifestations d'importance de l'université ainsi qu'un espace d'échange et de travail libre pour les étudiants.



Façade principale en cours de travaux



Façade principale du bât A après les travaux



Vue du hall en cours de travaux

► Projets de réhabilitation : ENSGTI (Pau)



Perspective extérieure



Perspective intérieure

Les bâtiments d'Alembert et Ferry de l'ENSGTI datent respectivement des années 1960 et de 1993. Même s'il a bénéficié au cours des années précédentes de quelques travaux à l'intérieur, le bâtiment d'Alembert présente de gros défauts du point de vue du comportement thermique mais aussi du point de vue de ses aménagements. Le bâtiment Ferry, plus récent, nécessite un rafraîchissement et doit aussi être modifié pour mieux jouer son rôle d'entrée principale de l'école et de signal.

Ce projet d'un montant de 6,850 millions d'euros est financé par l'État, la région Nouvelle Aquitaine et les fonds européens (FEDER). Les entreprises sont choisies et les travaux démarre en 2020.

Pour ce projet, en plus des aspects fonctionnels très importants, les aspects énergétiques seront traités avec une attention toute particulière. De plus, le déroulement d'un projet d'une telle ampleur en site occupé va nécessiter une programmation très précise et une communication efficace vis-à-vis des usagers tout au long du projet. Par ailleurs, cette opération a permis en 2019 de financer les travaux immobiliers pour accueillir le nouveau Datacenter de l'université.

► IPREM II (Pau)



Le projet immobilier IPREM II va permettre la poursuite du développement des activités de recherche et de création d'une interface de valorisation autour de la dynamique scientifique développée depuis plusieurs années au sein de l'IPREM (Institut des sciences analytiques et de physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux), (UMR CNRS-UPPA 5254).

Le bâtiment accueillera le plateau expérimental MARSS (Equipex), UT2A (cellule d'application) et une équipe de recherche de l'école des Mines d'Alès. Ce bâtiment sera majoritairement occupé par des salles d'expérimentations nécessitant un haut niveau de performance prenant en compte différentes contraintes : thermique, empoussièremment, vibrations, ondes électromagnétiques...

Le projet d'un montant de 12 millions d'euros, est financé par les fonds européens (FEDER, la région Nouvelle Aquitaine et l'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées).

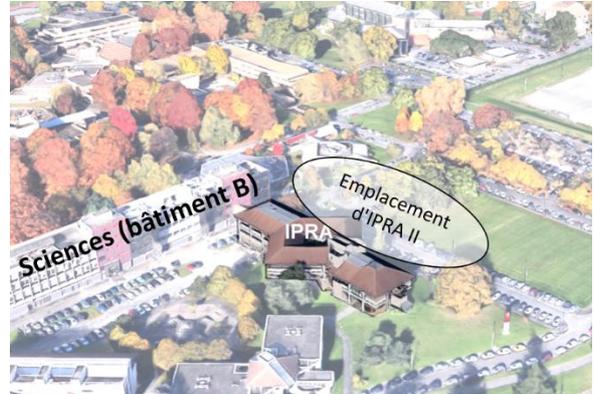
Les travaux ont commencé en 2020 et s'achèveront fin 2021.



Perspective vue extérieure

► **IPRA II (Pau)**

Sur le campus de Pau, l'UPPA va agrandir le bâtiment IPRA afin de regrouper l'ensemble des activités de la fédération de recherche (Institut Pluridisciplinaire de Recherche Appliquée). Ce projet permettra, en particulier, des installations expérimentales du laboratoire LFC-R (actuellement hébergées dans l'UFR Sciences) ainsi que du laboratoire SIAME actuellement installé dans le technopôle Hélioparc. Ce projet permettra également de regrouper l'ensemble des activités du LMAP et de l'INRIA ainsi que des cellules d'applications associées.



Ce projet d'un montant de 11 millions d'euros est financé par les fonds européens (FEDER), la région Nouvelle Aquitaine et l'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées. Il prévoit la construction d'un nouveau bâtiment IPRA II et la réhabilitation partielle du bâtiment IPRA existant.

Les travaux vont démarrer début 2021.



Vue d'architecte de la façade principale



Vue de l'arrière du bâtiment

► **ISALAB (Anglet)**

Le bâtiment ISALAB sera implanté sur le campus de Montaury, à Anglet. Il accueillera l'école d'ingénieurs ISA BTP et deux équipes de recherche des laboratoires SIAME (Sciences pour l'ingénieur appliquées à la Mécanique et au génie Électrique) et LFC-R (Laboratoire des Fluides Complexes et leurs Réservoirs).

Ce projet d'un montant de 12 millions d'euros est financé par l'État, la région Nouvelle Aquitaine, les fonds européens (FEDER) et la communauté d'agglomération du Pays Basque (CAPB). Le projet s'inscrit dans le projet "Cœur de Campus" de la CAPB incluant la maison des étudiants (parking silo et surfaces tertiaires destinées aux étudiants) et une agora, esplanade minérale centrale.

ISALAB comprendra des espaces de formation (amphithéâtres, salles de cours, salles de travaux pratiques), des bureaux et salles de réunion et enfin des laboratoires destinés à l'études des matériaux de construction, des interactions vagues-structures et des milieux poreux.

Les travaux débuteront fin 2020 pour une livraison au premier trimestre 2022.



Vue d'architecte du hall d'entrée



Vue d'architecte de la façade principale

CONTACT PRESSE

Université de Pau et des Pays de l'Adour

Direction de la communication

Tél. : 05 59 40 70 30

<https://www.univ-pau.fr>

